

## Enseignement

■ La Ligue des familles a publié mercredi son rapport annuel lié aux frais scolaires.

■ Le constat est sans appel : l'école reste un gouffre financier difficile à surmonter pour certains parents qui tentent de les alléger tant bien que mal.

Dossier réalisé par Louise Vanderkelen et Temese Nottet (st.)

### Un outil pour le Pacte d'excellence

L'enquête réalisée par la Ligue des familles a été financée cette année par la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH). Elle servira en effet d'outil à la réalisation d'un chapitre du Pacte d'excellence consacré à la gratuité pleine et entière de l'enseignement, tous réseaux confondus, un de ses objectifs sur le long terme. Mercredi, la ministre a annoncé la mise en place de mesures visant à rendre le maternel gratuit dès 2018. Le budget consacré sera de 10 millions d'euros.

# L'école reste trop chère pour les parents

Plus l'enfant grandit, plus les frais scolaires sont importants.

L'article 24 de notre Constitution, stipule que l'accès à l'enseignement en Belgique doit être gratuit. Cependant, les frais qui y sont liés restent importants, constate la Ligue des familles, laquelle a publié, mercredi, son enquête annuelle sur les coûts scolaires.

Dans son rapport, réalisé auprès d'un millier de parents francophones représentant au total 1 973 enfants de la maternelle au secondaire, la Ligue pointe quatre coûts qui posent encore problème.

### 1 Le matériel scolaire

Plus votre enfant grandit, plus les frais scolaires augmentent. En maternelle, moins d'un élève sur cinq bénéficie de matériel gratuit. Il s'agit principalement du "petit matériel" comme de la peinture, un tablier, des pinceaux, des sandales de gym.

En primaire, ils ne sont déjà plus que 7 % à pouvoir bénéficier de matériel scolaire gratuit, contre 4 % en secondaire. En moyenne, un parent sur deux dépense plus de cinquante euros, hors plumier et

cartable bien sûr.

Ces derniers représentent une somme importante dans le budget de la rentrée. Les parents francophones interrogés ne sont ainsi que 15 % à avoir recyclé le cartable de l'année précédente et près d'une famille sur quatre a dépensé plus de 76 euros par enfant pour en acheter un neuf.

Mais ceux dont le portefeuille est le plus sollicité à la rentrée sont les parents d'élèves de l'enseignement technique ou professionnel. L'argent est investi dans des sets de couteaux, des outils, des chaussures de sécurité ou encore des vêtements de travail.

Ainsi, près d'un parent sur trois doit déboursier entre 100 et 250 euros pour le matériel obligatoire de son enfant. Il s'agit de frais additionnels, qui s'ajoutent à la liste de rentrée habituelle, aux voyages scolaires, aux repas de midi, aux transports, etc.

### 2 La cantine

La majorité des parents opte pour l'option "boîte à tartine" quand il s'agit du repas de midi de leur enfant. Les autres

choisissent le repas chaud à la cantine. La plupart des enfants de maternelle et de primaire paient leur repas entre 1 et 3 euros. En ce qui concerne les plus âgés, on part sur des repas entre 4 et 6 euros.

Un parent sur deux paie via virement bancaire. Mais régler la note à la fin du mois relève du défi pour certains. L'enquête révèle ainsi qu'un parent sur trois étale ses paiements pour payer les repas chauds de l'enfant.

### 3 La garderie

La garderie du temps de midi n'est pas toujours gratuite. Il s'agit du coût scolaire qui dérange le plus les parents interrogés.

A Bruxelles, plus d'un enfant sur deux doit payer pour pouvoir utiliser le réfec-

toire occupé durant la pause de midi. Pour 40 % d'entre eux, le prix est certes modique (moins de 1 euro) mais il reste de mise. Pour certains, les frais vont même au-delà.

Les petits Wallons sont plus chanceux : 80 % d'entre eux ne font pas face à ce type de frais.

#### 4 Les voyages et sorties scolaires

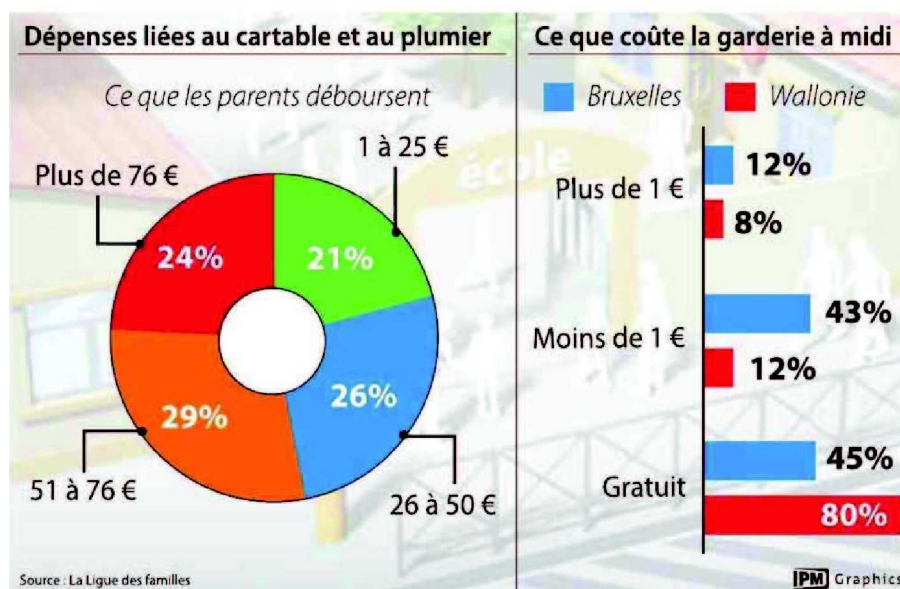
Dès la maternelle, les enfants sont invités à quitter l'école pour assister à des classes de découverte ou des voyages scolaires. Bien sûr, les excursions des élèves du secondaire sont plus chères. Et les parents doivent souvent dépenser plus de 10 euros pour les sorties culturelles et sportives. Les frais grimpent en flèche pour les classes de dépaysement. Un parent sur trois doit alors sortir plus de 120 euros pour que son enfant puisse rejoindre ses compagnons de classe lors d'une sortie à la mer, par exemple.

Ce n'est pas toujours possible. Ainsi 14 % des enfants concernés par l'enquête sont restés à la maison et n'ont pu accompagner leur classe pour des motifs financiers.

La paupérisation des familles, surtout monoparentales, se fait clairement ressentir dans les résultats du rapport. Pour un parent sur douze, les frais scolaires restent en effet source de difficultés dans le budget et un parent sur quatre doit d'ailleurs faire appel à la solidarité familiale pour faire face à certains coûts scolaires.

L.V.

### Deux exemples de dépenses liées à l'école



## “Je prévois mes achats à l’avance en fonction des promotions et non de la rentrée”

Véronique Dubois et Charlotte Fivet, sont toutes les deux mamans de deux garçons. Véronique Dubois, prépare la rentrée en quatrième primaire de son fils cadet, Basile. Charlotte Fivet s’apprête quant à elle à l’arrivée en première secondaire de son aîné, Félix.

Chaque année, les deux mamans sont confrontées aux frais liés à la rentrée scolaire de leurs enfants. Des dépenses qu’elles tentent d’alléger par diverses astuces.

### Profiter des promotions

Pour économiser, Véronique Dubois fait ses courses à l’avance en fonction des promotions et non de la rentrée.

La liste des fournitures nécessaires est donnée fin juin, de quoi se préparer à l’avance d’après la maman de Basile.

“J’ai de suite vérifié si j’avais ce qui était demandé dans mon stock. Il ne manquait que le Bescherelle et encore, parce que Lucien (son plus grand garçon, NdLR) avait perdu le sien. Le cartable a été offert par ses grands-parents pour son anniversaire. Les cahiers, les feuilles et le journal de classe sont donnés par l’école”, explique-t-elle.

### Les frais interdits sont parfois encore d’application

Si l’école de Basile offre le journal de classe, les cahiers et les feuilles, ce n’est pas le cas de l’école secondaire de Félix. En effet, 75 euros sont demandés pour la location des manuels scolaires et les photocopies.

L’année dernière, Véronique a également été confrontée à ces frais pour son fils aîné, Lucien. Une centaine d’euros lui étaient demandés.

Or, les photocopies et la location de manuels font partie des frais interdits (voir ci-contre).

### Faire de la récupération

Charlotte Fivet, pour ne pas trop dépenser, a décidé de privilégier la récupération. “Je récupère beaucoup de matériel des années précédentes et via des amis ou la famille : fardes diverses, bics du boulot, etc. Cela me permet de garder mes frais stables”, affirme la maman de Félix.

De la récupération que Véronique Dubois a pris l’habitude de faire aussi d’une année à l’autre : “L’ancien cartable de Basile était de seconde main et a servi trois ans. Je l’ai maintenant offert à quelqu’un dans le besoin, car il était toujours en état. Je récupère aussi les fardes depuis déjà quatre ans”.

### Des fournitures de plus en plus chères

Plus les années avancent, plus les fournitures deviennent chères.

Véronique Dubois témoigne : “Je trouve que le prix des fournitures scolaires en magasin est de plus en plus élevé. Le cartable de Basile avait été commandé en novembre dernier sur un site Internet à moindre prix : 74 euros au lieu de 135 euros, ce que je trouve exagéré pour un cartable !”

### Des solutions bien souvent méconnues

Les deux mamans n’avaient pas connaissance de l’existence des achats de fournitures groupés proposés par la Ligue des familles.

Néanmoins, elles ont toutes les deux réussi à trouver des alternatives pour contrer les frais élevés de la rentrée.

T.N. (st.)

## À savoir

### Les frais interdits

**Ignorance.** Beaucoup de parents ne savent pas qu’ils sont confrontés à des frais interdits : 10 % d’entre eux se voient dès lors réclamer des frais liés à la vente de manuels scolaires, à la location de la salle de gymnastique, à une “caisse de classe”, ou encore à un forfait “frais administratifs” comprenant les photocopies.

**Pratique illégale.** Il s’agit d’une pratique illégale réalisée par les écoles. Les frais qui peuvent être réclamés sont les frais de piscine ainsi que ceux des activités culturelles et sportives. D’autres frais sont proposés de manière facultative, comme la note relative aux achats groupés liés au projet pédagogique.

**Photocopies, etc.** Par contre, il est interdit de réclamer aux parents des frais de photocopies, pour le journal de classe, pour le prêt ou l’achat de livres, des frais liés au fonctionnement ou à l’équipement de l’école, des frais liés à la délivrance des bulletins scolaires et des diplômes.

**Déposer plainte.** Si vous constatez un abus, vous pouvez contacter l’école et déposer une plainte afin de réclamer un remboursement. Les parents peuvent aussi introduire une plainte en contactant la Ligue des familles au 02/507 72 11 ou par mail à l’adresse [info@liguedesfamilles.be](mailto:info@liguedesfamilles.be)